

Lutgen doit encore traiter les recours

D é livré sous conditions le 19 mai 2004 par le Collège PS-MR - et ce malgré que le PS tournaisien ait auparavant prôné *le principe de précaution* -, le permis d'exploiter sollicité par la CCB doit permettre au cimentier gaurinois de valoriser 160.000 tonnes de déchets réputés toxiques (classe 2) dans ses fours, et ce jusqu'en 2017. Cependant, l'expérimentation de cette coïncinération n'a pas encore débuté dans la filiale d'Italamenti, qui attend l'issue des dix recours introduits en juin contre la décision communale. En effet, ni les riverains, ni l'industriel, ni le fonctionnaire de la Région wallonne n'avaient été convaincus du compromis dégagé par les bourgmestre et échevins. Le ministre Lutgen disposait alors de six mois pour trancher, mais n'en fit rien. Saisi par le cimentier, le Conseil d'Etat a exigé du ministère de l'Environnement une décision au plus tard ce 16 avril, sans toutefois mentionner de sanction en cas de dépassement. Au cabinet Lutgen, on indique que *quelques semaines seront encore nécessaires*, d'autant que l'on traiterait de front les recours introduits contre le même type d'autorisation (80.000 tonnes annuelles), octroyée en avril 2003 à la clinckererie CBR (Antoing), où le procédé est actuellement à l'essai ■

A.V. - Le Soir du 23.04.2005